

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 JANVIER 2015

Membres présents : Mrs SAVOYE - DAUTUN - BULLIAT - LAMURE- Mmes CHAVY - LORON - PRALUS – DEFNET – SAAD CONDEMINE – MAISONNEUVE – PERRET - GUILLET Mrs RINGUET - TOURNISSOUX – PASCAL – RECOUDES – MARCEL - PERRET

Membres excusés : Mme GUILLON

Secrétaire de séance : Madame Sandy SAAD CONDEMINE

Après lecture, le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) Travaux divers
- 2) Contrat avec les brigades vertes
- 3) Convention avec la SPA
- 4) Convention avec la CCSB
- 5) Sécurité
- 6) Cession de terrain
- 7) Questions Diverses



1 Travaux divers

1.1 Monsieur DAUTUN donne lecture du devis de l'entreprise PARTNER INFORMATIQUE concernant le renouvellement des postes informatiques du secrétariat de mairie. Le contrat se présente sous la forme d'une location du matériel sur 3 ans. Le prix de la location sera de 185.80€ HT.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

ACCEPTE de renouveler le contrat avec l'entreprise PARTNER INFORMATIQUE PRECISE qu'à échéance de ce contrat d'autres prestataires seront contactés afin de pouvoir comparer les prix.

1.2 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal qu'une pierre de la devanture du petit casino est cassée et qu'il convient de la faire remplacer courant de la première semaine du mois de février. L'entreprise BAPTISTAL sera contactée.

1.3 Monsieur SAVOYE propose de demander des devis à différentes entreprises afin de pouvoir faire nettoyer la terrasse qui se situe au dessus du couloir de l'école primaire.

2) Contrat avec les brigades vertes

Monsieur DAUTUN donne lecture de la proposition de contrat d'offre de services du dispositif brigades vertes pour l'année 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

ACCEPTE le contrat d'offre de services du dispositif brigades vertes pour l'année 2015.

FIXE le prix de 40€ par jour d'intervention et par équipe.

PRECISE que les repas de midi seront pris en charge par la commune

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer le contrat.

3) Convention avec la SPA

Convention de mise en fourrière des chiens

Monsieur DAUTUN rappelle que la convention annuelle signée avec la Société Protectrice des Animaux, relative à la convention de fourrière des chiens sur le territoire communal, arrive à échéance. Il convient de renouveler cette convention sur la base de 0.28€ par habitant.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE la convention de fourrière pour l'année 2015 passée avec la SPA

FIXE à 0.28 € par habitant la participation de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

Convention de partenariat pour stérilisation des chats errants de la commune

Monsieur DAUTUN donne lecture de la convention de partenariat pour stérilisation des chats errants de la commune que la commune peut signer avec la Société Protectrice des Animaux,

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE la convention de partenariat pour stérilisation des chats errants de la commune pour l'année 2015 passée avec la SPA

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

Convention de partenariat avec le CCAB

Monsieur SAVOYE donne lecture au Conseil Municipal des nouvelles dispositions proposées dans le cadre du renouvellement de la charte de partenariat entre la commune et le CCAB pour les années 2015 à 2020. Le montant de la participation financière de la commune s'élève à 7 508€ par an.

Après délibération, (2 Abstentions – 16 POUR)

Le Conseil Municipal décide de ne pas renouveler la charte de partenariat avec le CCAB.

4) Convention avec la CCSB

Monsieur DAUTUN donne lecture au Conseil Municipal de la convention à intervenir entre la commune et la CCSB concernant la salle des sports.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,
APPROUVE la convention à intervenir entre la commune et la CCSB concernant la salle des sports

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention

5) Sécurité

Monsieur BULLIAT informe le Conseil Municipal que suite à la visite de la commission de sécurité dans la salle des fêtes, il convient de faire enlever la cuisinière qui n'est plus aux normes ainsi que la hotte d'aspiration. Le Conseil Municipal souhaite qu'une étude de réaménagement de la cuisine soit réalisée.

6) Cession de terrain

Monsieur DAUTUN informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour la cession d'une parcelle détachée du domaine public, désormais cadastrée section AE N° 310 d'une superficie d'environ 32 m² au profit de la SCI BTB.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE la cession de terrain au profit de la SCI BTB

FIXE le prix de vente à l'euro symbolique

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer en, l'étude de Maître HOCHÉ tous documents relatifs à cette cession de terrain.

7) Questions diverses

7.1 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal que la réception des travaux de l'école maternelle aura lieu le vendredi 23 janvier 2015 à 15h.

7.2 Il est proposé d'instaurer un arrêt minute entre 6h et 20h, entre le crédit agricole et le photographe rue Pasteur. Un arrêté municipal sera pris ainsi que l'installation de panneaux, le marquage au sol réglementaire sera réalisé par les agents communaux.

7.3 Le Conseil Municipal décide de faire un courrier au diocèse de Lyon afin de faire part de son mécontentement concernant la suppression des messes dominicales sur la commune.

7.4 Madame MAISONNEUVE demande à ce que l'on fournisse un conteneur à la bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.